

Paris, le 23 juillet 2021

Oui à l'interprofessionalité, non aux contraintes administratives !

Depuis le 31 mai, le pharmacien correspondant peut renouveler des traitements chroniques ou en ajuster la posologie mais, dans le cadre d'un exercice coordonné. De même, pour la dispensation protocolisée, le pharmacien peut dispenser certains antibiotiques à condition d'exercer au sein des équipes de soins primaires (ESP), des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), ou des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Cependant, seuls 14% des pharmaciens sont en exercice coordonné, c'est peu à l'aune de la profession et ces nouvelles missions sont conditionnées à ces structures : un objectif politique louable mais vain !

En effet, si **Federgy** est convaincu que le travail d'équipe permet de mieux prendre en charge le patient en conjuguant et harmonisant les compétences et les expériences des différents professionnels, **les ambitions de l'interprofessionnalité sont réellement rendues inopérantes et trop complexes. De plus, ces règles créent une distorsion dans la pratique des pharmaciens, en permettant à certains seulement d'exercer ses missions, qui seront finalement au détriment des patients, tout ceci entraîne une médecine à deux vitesses.**

Federgy demande que ce carcan administratif ne soit plus imposé. Cela devient une urgence car l'avenant 21 prévoit de conditionner la « ROSP structure » à l'engagement dans l'exercice coordonné. A partir du 1er janvier 2023, cette ROSP d'environ « 3000 euros » ne sera versée qu'aux pharmaciens investis dans l'exercice coordonné.

Le syndicat des groupements et enseignes de pharmacies a fait part à plusieurs parlementaires de cette problématique rencontrée et espère que les négociations conventionnelles permettront de résoudre cette impasse. Alain Grollaud, le président de Federgy affirme : « ***Les professionnels de santé pourraient utiliser des outils numériques afin de renforcer leur coordination autour des patients, une vraie valeur ajoutée pour la pratique de demain. Donnons-nous les moyens de travailler en exercice coordonné !*** ».

Contact :

Alain GROLLAUD, Président de Federgy.

***Federgy** est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacies, il représente 11 groupements de pharmacies soit 1 pharmacie sur 3 en France : Alphega, Apsara, Ceido, Evolupharm, Giropharm, Pharmacie Lafayette, Objectif Pharma, Optipharm, PharmaSantéDéveloppement, Pharmavie et Réseau P&P.